

Mémoire de Baraille, métayer à Beylenx, adressé à la Marquise de Poyanne (1732)

Mémoire donné par Baraille¹

Ce 20^{ème} septembre 1732

C'est l'examen que je fais du temps que je me souviens d'avoir demeuré à Baylenx, en premier lieu du temps de feu Madame la "Dorière"².

Le bien a été en afferme presque toutes ces années par les métayers et autres. Et à l'égard des brebis, on demandait de temps en temps quelque mouton ou agneau, nous ne les avons point refusés.

Et pour les réparations faites à la maison, nous les avons faites sans qu'il en ait coûté rien à la maison de Poyanne, dont je souviens de 50 ans. Aussi, nous avons bâti un parc couvert de paille qui a servi plus de 45 ans. Plus, nous avons fourni une gazaille³ de pourceaux pour la somme de septante-deux livres. Plus, nous avons prêté la somme de septante-cinq livres, ce qui paraît par un billet. Plus, nous avons fait environ de sept cent et une [déruilles] par dedans la métairie à notre propre dépens, car c'est une chose à considérer.

Et dans le temps de Madame la Marquise de Poyanne qui est à présent⁴, le bien a été affermé trois années.

Et à l'égard des brebis, feu mon frère les avait avec moi. Il y a cinq ou six ans que nous les avons partagées et après le partage fait, je n'en avais que très peu. Je suis été obligé de m'en avoir acheté 12 têtes.

Et encore, nous avons bâti de maison à notre dépens, à la réserve de la tuile.

Et à l'égard de cette information, a été faite par malice de certains voisins.

M^r, vous jugerez ce que vous trouverez en conscience contre mon neveu et moi.

Et à l'égard de mouches à miel⁵ feu mon frère a retiré la moitié du profit qui peut y avoir une livre et demi [de] cire par an.

Archives départementales du Gers, 9 J 52

¹ Bertrand Baraille dit de Bidot, fils de Dominique Baraille, métayer à Beylenx en 1692.

² Marie Bérénice Avice de Mongon, veuve d'Antoine de Baylenx, marquis de Poyanne (+ 1687), marquise douairière. Elle teste le 27 juin 1713 (A. D. Gers, E 858).

³ Gazaille ou cheptel : bail de bestiaux dont le profit doit se partager entre le preneur et le bailleur.

⁴ Marie de Gassion, veuve de Philippe de Baylenx, marquis de Poyanne (+ 1725).

⁵ Les abeilles.